

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 3 FEVRIER 2026 A 19H00

L'an deux mille vingt-six, le trois février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur MOREL patrice, maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Étaient excusés : Sonia HIRSON, Laurent PREVOST, Franck LAILLET

Était absente

Madame Cathy BEURRIER a été nommée secrétaire de séance.

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 DECEMBRE 2025

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 18 décembre 2025, aucune remarque n'a été formulée.

Il est adopté à l'unanimité

II – DELIBERATION : PARTICIPATION FINANCIERE AUX AGENTS FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS POUR LE RISQUE SANTE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L827-1,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'avis du comité social territorial en date du 27 janvier 2026,

Considérant la participation financière obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics aux garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents notamment du risque santé, à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant que l'éligibilité des contrats et règlements est conditionnée à la délivrance d'un label avec un organisme de mutuelles ou unions relevant du livre II du code de la mutualité, ou entreprises d'assurance mentionnées à l'article L. 310-2 du code des assurances,

Considérant que le versement de la participation financière par l'employeur est conditionné par l'adhésion à un contrat individuel par l'agent dans le respect des garanties minimales obligatoires,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'accorder une participation financière aux agents fonctionnaires et contractuels, pour le risque santé, par labellisation,

De fixer le montant unitaire de participation par agent comme suit : 20 € brut mensuel.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

III – DELIBERATION : DEVIS MATERIELS

Monsieur le maire propose l'achat d'un broyeur d'accotement avec un système hydraulique de déport et d'inclinaison car le broyeur actuel ne convient pas car il n'a pas de système de déport. Un devis a été demandé chez PM PRO pour un montant de 4090,00 € HT compris la reprise de l'ancien broyeur.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ce matériel.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2026

IV – TRAVAUX ALLEE DU CIMETIERE

Monsieur le maire propose la réfection de l'allée centrale du cimetière avec bordures et bitume.

Le conseil municipal donne son accord pour effectuer ces travaux et seront inscrits au budget primitif 2026.

V – BOIS DE LA COMMUNE

En 2024 il a été décidé de couper le bois de la commune. La scierie Huberlant a effectué le travail. Monsieur le maire propose de replanter des peupliers soit en faisant appel à une entreprise ou travail effectué par l'agent communal

Le conseil municipal donne son accord et d'inscrire des crédits au budget 2026.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Achat de balançoires afin de compléter ce qui est existant
- Récapitulatif sur les travaux de l'agrandissement de la cantine :
 - ✚ Les travaux doivent normalement débuter à partir du 27 avril jusqu'au 3 juillet 2026. Pendant cette période, 63 enfants (maternelles et CP) mangeront à la SDF
- Travaux d'assainissement : les travaux commenceront 2^{ème} semestre 2026
- Le conseil municipal souhaite que le lavoir soit de nouveau ouvert
- A prévoir un compost et une poubelle jaune au cimetière

Le public :

- Enlever les coussins berlinois. Chercher une autre solution pour ralentir les voitures rue Nicolas de Fougères
- Prévention nids de Frelon. Monsieur MOREL informe que 5 nids sont commandés et seront installés dans le village
-

La séance est levée à 19h55